

Le 1^{er} juin 2023

Contact Cabinet
Violaine Balança
01.40.85.68.24

Expulsions locatives : décisions inhumaines.

Le Préfet a une fois de plus saisi le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour demander la suspension de mon arrêté conditionnant les expulsions locatives pour les ménages en difficultés économiques et sociales à la justification d'un relogement. Le jugement sur l'affaire devrait être rendu le 7 juin.

La lutte pour aider les couches populaires doit s'accroître lorsque l'État ne fait rien pour elles. L'expulsion locative pour les personnes de bonne foi ne respecte ni les individus, ni leur dignité.

Le début de l'année 2023 a été marquée par des records d'augmentation de l'inflation. Le logement n'a jamais été aussi cher, il est devenu le premier poste de dépenses pour les ménages. Le logement social est aujourd'hui le seul logement abordable pour les habitants des couches moyennes et populaires.

Or, la production de ce type de logements est fortement impactée par la diminution des aides de l'Etat et de la Région, par l'égoïsme des maires et des populations qui refusent les constructions de logements abordables.

La lutte continue, par la voie de la justice pour faire évoluer la loi. Jamais nous n'accepterons des décisions injustes, inhumaines, qui excluent les citoyens les plus vulnérables.

Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers